

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 12 janvier 2026 à 19h30 à la Salle communautaire au 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. René Breton
Siège #3 - M. Daniel Blais
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #5 - M. Francis Vachon
Siège #6 - M. Jimmy Cloutier

Est/sont absents:
Siège #2 - M. Richard Bisson

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre Dubuc. Madame Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Alexandre Dubuc, maire, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2026-01-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 12 janvier 2026

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025**
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 8 et 22 décembre 2025**
- 4 - ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 4.1 - Adoption des comptes de décembre 2025**
- 5 - LÉGISLATION**
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 26-272**
Règlement relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2026
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 - Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE**
- 8 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9 - URBANISME**
- 10 - LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 - Pêche en herbe et ensemencement des cours d'eau: Demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec**
 - 10.2 - Embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire de Saint-Pierre-de-Broughton**
- 11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)**
- 12 - CORRESPONDANCE DU MAIRE**
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Blais et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présent affirment avoir reçu et lu le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 dans le conseil sans papier, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jimmy Cloutier et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025.

ADOPTÉE

2026-01-03

3.2 - Séance extraordinaire du 8 et 22 décembre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présent affirment avoir reçu et lu le texte des procès-verbaux des séances extraordinaire du 8 et 22 décembre 2025 dans le conseil sans papier, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Vachon et résolu unanimement, d'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaire du 12 décembre 2025.

ADOPTÉE

4 - ACCEPTATION DES COMPTES

2026-01-04

4.1 - Adoption des comptes de décembre 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose de l'argent nécessaire à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 211 766.78\$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes dûs en décembre 2025, pour un montant de 211 766.78\$.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 26-272 Règlement relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2026

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Francis Vachon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 26-272 Règlement relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2026. Le maire dépose le projet de règlement qui a pour objet de déterminer les taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'exercice financier 2026.

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-01-05

6.1 - Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par M. René Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

8 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME

10 - LOISIRS ET CULTURE

2026-01-06

10.1 - Pêche en herbe et ensemencement des cours d'eau: Demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de subvention pour l'organisation de la Fête de la pêche 2026;

ATTENDU QUE la 9e édition de la Fête de la pêche se déroulera à Saint-Pierre-de-Broughton en juin 2026;

ATTENDU QUE Mme Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière, est désignée pour agir au nom de la Municipalité, et qu'elle est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la préparation et à la réalisation de la Fête de la pêche 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, de déposer une demande de contribution financière au ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec pour la réalisation de la 9e édition de la Fête de la pêche 2026.

ADOPTÉE

2026-01-07

10.2 - Embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire de Saint-Pierre-de-Broughton

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter un préposé à l'entretien de la patinoire afin de palier lorsque les deux autres personnes ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE M. Xavier Cloutier serait disponible et intéressé à occuper ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher M. Xavier Clouter au poste

de préposé à l'entretien de la patinoire du village afin d'en assurer la continuité du service lors de l'indisponibilité des autres employés.

ADOPTÉE

11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

12 - CORRESPONDANCE DU MAIRE

- L'Union des producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches pour adresser ses plus sincères félicitations à M. le maire pour son l'élection du 2 novembre dernier.

- Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, volet redressement-sécurisation annonçant qu'il accorde à Saint-Pierre-de-Broughton une aide financière maximal de 638 403\$ pour la réfection du 16e rang.

- Programme de coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, volet 4:

- Le projet de la MRC des Appalaches dont fait partie la municipalité a été accepté pour contrôler plus efficacement le coût de la vidange de fosse septique par la mise en place d'un service de collecte et de vidange à l'interne à l'ensemble de la population non desservie par les réseaux des municipalités pour un montant d'aide financière de 350 000\$.
- Le projet de la municipalité de Sacré-Coeur-de-Marie, dont la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est participante a été accepté pour regrouper les services en sécurité incendie des municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton, de Sacré-Cœur-de-Jésus et d'East Broughton afin d'optimiser les ressources humaines, matérielles et financières, d'assurer la pérennité des services, d'améliorer la couverture du territoire et de répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité incendie pour un montant d'aide financière de 350 000\$.

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2026-01-08

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h02.

ADOPTÉE

Je, Alexandre Dubuc, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Dubuc
Maire

Julie Lemelin
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mme Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

Julie Lemelin
Directrice générale et greffière-trésorière